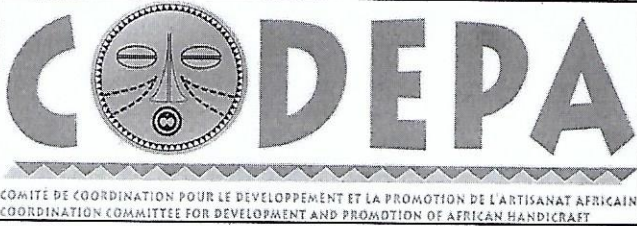


Comité de Coordination pour le Développement et la Promotion de l'Artisanat		Coordination Committee for Development and Promotion of African Handicraft
--	--	---

**REUNION DES EXPERTS DU COMITE DE COORDINATION POUR LE
DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DE L'ARTISANAT AFRICAIN (CODEPA)**

+++++

Ouagadougou, 26 et 27 janvier 2023

RAPPORT FINAL

Les 26 et 27 janvier 2023, s'est tenue à Ouagadougou, dans la salle de conférence du Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabè de l'Etranger (MAECBE) du Burkina-Faso, la réunion des experts du Comité de Coordination pour le Développement et la Promotion de l'Artisanat Africain (CODEPA).

Cette rencontre placée sous le thème « *Contribution des nouvelles techniques de l'information à la formalisation du secteur de l'Artisanat* », qui se tient en prélude à la 10^{ème} conférence des Ministres du CODEPA, a pour objectif d'examiner les rapports de gestion du CODEPA et de réfléchir sur les initiatives de renforcement de sa notoriété et de son nouveau cadre institutionnel. Elle a connu la participation effective des Experts statutaires constitués des Directeurs nationaux de l'artisanat, des Présidents ou représentants des Chambres de métiers de l'artisanat, des représentants des structures et partenaires d'appui au secteur de l'artisanat africain.

La liste des participants figure en annexe.

I- CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA REUNION

La cérémonie d'ouverture a été présidée par **Monsieur Racines YAGO**, Directeur de Cabinet du Ministre chargé de l'Artisanat du Burkina-Faso. Dans son discours, après avoir souhaité la chaleureuse bienvenue aux experts, il a rappelé les difficultés que le CODEPA traverse actuellement et a souhaité que cette 10^{ème} Conférence soit une opportunité non seulement pour les artisans mais pour les pays membres de s'impliquer davantage pour la promotion de l'artisanat Africain. En outre, il a exhorté les Experts à examiner en profondeur les points inscrits à l'ordre du jour en vue de faire des propositions pertinentes à soumettre à l'adoption de la Conférence des Ministres du CODEPA.

Il a terminé ses propos en rassurant les participants de l'attention particulière qu'accordent le Chef de l'Etat et son Gouvernement à cette importante rencontre et a souhaité plein succès aux travaux.

II- DEROULEMENT DES TRAVAUX

II-1- Mise en place du bureau de séance et adoption du programme de travail

Les travaux ont débuté par la mise en place d'un Présidium composé comme suit :

- Président : **Monsieur BADOLO Boubié Séraphin**,
Directeur Général de l'Artisanat du Burkina-Faso

- Rapporteur : **Monsieur SINKENI N'dah Robert**,

Directeur de l'Artisanat du Bénin

- Modérateur : **Monsieur Thibaut LOGBAMA-MOKOLET**,
Directeur de l'Artisanat de la République Centrafricaine,
- Assistant Technique : **Monsieur Clément Bila OUEDRAOGO**,
Secrétaire Général du CODEPA

Après la mise en place du Bureau et avant l'adoption de l'ordre du jour et du projet de programme de travail de la réunion, le président a souhaité la bienvenue aux participants et les a invités à observer une minute de silence en mémoire des victimes du terrorisme.

L'ordre du jour adopté se présente comme suit :

1. Examen et adoption de la feuille de route des délégations régionales ;
2. Bilan des activités du CODEPA période 2017-2022 ;
3. Examen et adoption du programme d'activités prioritaires du CODEPA ;
4. Expérience du Maroc, de l'Algérie et du Sénégal sur la protection sociale des artisans ;
5. Examen et adoption de la note conceptuelle relative à l'arrimage du CODEPA à l'Union Africaine ;
6. Renforcement du cadre institutionnel et administratif du CODEPA

Avant le début des travaux, il a demandé aux participants de se prononcer sur les généralités éventuelles de la réunion et de relever des points spécifiques sur lesquels ils auraient des avis à partager. Le Maroc a émis un avis particulier en l'occurrence, le projet d'arrimage du CODEPA à l'Union Africaine pour lequel il souhaite plus de temps pour analyser sa pertinence et son impact sur l'artisanat africain avec les Etats membres concernés.

A l'unanimité, les Experts des pays membres du CODEPA présents à la réunion se sont accordés sur la nécessité de poursuivre l'examen des points inscrits à l'ordre du jour et de laisser les Experts se prononcer sur la question de l'arrimage une fois que le point sera abordé.

II-2- Présentations et échanges

II-2-1- Examen et adoption des feuilles de route des délégations régionales

Le point relatif à l'état de mise en œuvre des actions et activités des délégués régionaux a suscité de nombreuses réactions. Il a été convenu qu'un bilan soit fait par chaque Délégué régional avant l'adoption de la nouvelle feuille de route proposée.

Pour rappel, les délégations régionales au nombre de quatre (4) font partie intégrante des organes du CODEPA. Il s'agit des délégations régionales de l'Afrique Centrale, Australe et Orientale, du Nord et de l'Ouest.

La présentation de l'état de mise en œuvre de la feuille de route des délégations régionales au cours de la période 2017-2022 révèle un taux d'exécution globalement faible malgré des acquis dans certaines régions.

Cependant des difficultés ont été soulignées. Les plus significatives portent sur la faible collaboration entre Etats de la région, le manque de dialogue et de communication entre Etats membres, l'instabilité institutionnelle au sein des structures du secteur et le manque de ressources financières. Au terme des débats, les participants ont proposé qu'une meilleure coordination soit mise en place au sein des Régions aux fins de faciliter la mobilisation des ressources auprès des Partenaires Techniques et Financiers pour la mise en œuvre des activités contenues dans les feuilles de route de chaque Délégation Régionale.

A l'examen de la feuille de route 2023-2026 des délégués régionaux, les participants ont jugé les activités proposées pertinentes et en phase avec les préoccupations des pays. Ils ont cependant demandé que les actions soient déclinées en activités assorties de coût. Sous cette réserve, la feuille de route des délégués régionaux a été adoptée par les participants.

II-2.2 Bilan des activités du CODEPA 2017-2022

Le bilan des activités pour la période allant de 2017- 2022 du CODEPA a été présenté par le CODEPA.

Cette présentation a suscité un intérêt pour les participants et a été suivie de commentaires et de réactions sur les activités réalisées et non réalisées. Ils ont félicité le Secrétariat Général du CODEPA pour les activités réalisées dans un contexte sanitaire difficile au cours de la période visée. Cependant les observations suivantes ont été faites :

- la superposition et l'empiètement des dates des salons, marchés artisanaux et foires nécessitent leur harmonisation ;
- des indicateurs objectivement vérifiables ne sont pas rattachés aux activités ;
- les coûts des activités ne sont pas mentionnés et la part contributive du CODEPA dans la mise en œuvre des activités n'est pas précisée ;
- les difficultés de collecte et de diffusion des données statistiques au niveau de chaque pays dans le cadre du Système d'Information sur l'Artisanat Africain;

- les difficultés de fonctionnement de la Confédération des Artisans et Petites Entreprises de l'Afrique Centrale (CAPEAC) depuis sa création ~~depuis sa création~~ en décembre 2016 en raison du faible accompagnement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) ;
- les coûts liés à l'exécution des activités n'ont pas été mentionnés et ne permettent pas d'apprécier l'efficacité et l'efficience des interventions ;
- la nécessité d'opérer un glissement des actions non réalisées par le CODEPA sur les plans d'actions des années à venir.

II-2-3- Examen et adoption du Programme prioritaire du CODEPA 2023-2025

Le Programme prioritaire du CODEPA (2023-2025) a été présenté et a suscité un certain nombre d'observations à savoir :

- le projet de budget du programme évalué à 600.000.000 F CFA pour trois ans paraît trop faible ;
- la nécessité d'élaborer un cadre logique d'intervention du projet assorti d'un plan d'action, une stratégie et un chronogramme de mise en œuvre ;
- la prise en compte du « *Commons local* » dans les actions du programme.

II-2-4- Partage d'expérience en matière de protection sociale des artisans : cas du Maroc, de l'Algérie et du Sénégal

Les expériences en matière de protection sociale des artisans, présentées respectivement par **Madame EL ALOUI Lalla Margem**, Chef du Service de l'Action Sociale au Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire du Maroc, **Monsieur KALIALI Azzédine**, Directeur du Développement de l'Artisanat et des Métiers de l'Algérie, **Monsieur Cheik Bamaba SARR**, Directeur de l'Artisanat du Sénégal, ont été bien appréciées par les participants vu qu'elles constituent une véritable source d'inspiration pour certains pays. Les échanges ont permis de clarifier et d'approfondir les différents aspects du dispositif au plan de son opérationnalisation, de l'adhésion des acteurs et de la spécificité de l'intervention à l'endroit des cibles.

II-2-5- Examen et adoption de la note conceptuelle (argumentaire) sur la création d'une Unité en charge de l'artisanat au sein de la Commission de l'Union Africaine

Ce point n'a pas été examiné en raison des divergences de points de vue des experts et de la portée de la décision. Les experts ont suggéré qu'il soit soumis à l'appréciation des Ministres.

Toutefois, le Secrétaire Général a rappelé que c'est au cours de la 9^{ème} Conférence des Ministres que cette décision a été prise. A ce jour, l'Union Africaine n'a pas une position ; il revient donc au CODEPA de mener toutes les actions de plaidoyer dans ce cadre.

II-2-6- Renforcement du cadre institutionnel et administratif du CODEPA

Le Secrétaire Général du CODEPA a porté à l'attention des experts les difficultés liées au fonctionnement de l'organisation. Il s'agit notamment de :

- 1- la dénomination de l'institution. En effet, CODEPA entendu comme *Comité* semble suffisamment réducteur et positionne faiblement l'institution ;
- 2- le montant des cotisations fixées depuis trente ans à raison de 5.000.000 (Cinq millions) CFA par an et par pays ne permet pas à l'institution d'assurer son fonctionnement et de faire face à ses charges.

Prenant la mesure de l'enjeu, les participants ont proposé que les ministres assurent le plaidoyer auprès de leurs pairs pour une meilleure mobilisation des ressources. La responsabilité des Directeurs de l'artisanat dans le suivi du processus a été requise.

II-3. Recommandations

A l'issue des travaux, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- **A l'endroit des Etats membres du CODEPA**
 - Poursuivre le processus de l'arrimage du CODEPA à l'Union Africaine ;
 - Mettre en place un comité technique ou groupe de travail en vue d'affiner la stratégie de l'institution ;
 - Doter le CODEPA de ressources humaines de qualité pour lui permettre de remplir sa mission ;
 - Augmenter la cotisation statutaire annuelle des pays membres du CODEPA et les inciter à s'acquitter de leurs arriérés.
- **A l'endroit du Secrétariat du CODEPA**
 - Faciliter le développement des outils ou mécanismes de communication entre le CODEPA et les délégations régionales ;
 - Poursuivre les actions de collecte et de diffusion des données statistiques par pays en vue d'une appréciation de la part contributive du secteur de l'artisanat aux économies africaines ;

- Développer des initiatives de partenariat pour la mobilisation des ressources au profit de l'institution.

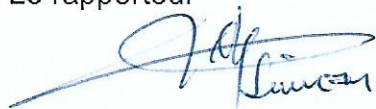
III- Cérémonie de clôture de la réunion des Experts.

Au terme de leurs travaux, les Experts ont vivement remercié le Secrétariat Général du CODEPA et le bureau de séance pour la bonne organisation et le bon déroulement de la réunion.

Au nom du Ministre chargé de l'artisanat du Burkina-Faso, le Directeur Général de l'Artisanat a remercié l'ensemble des participants pour leur contribution de qualité et les a félicités pour l'atmosphère cordiale, amicale et franche qui a prévalu tout au long des échanges. Il a souhaité que cette dynamique soit maintenue pour les réunions futures avant de déclarer clos les travaux des experts tenus en prélude à la 10^{ème} conférence des ministres du CODEPA.

Fait à Ouagadougou, le 27 janvier 2023

Le rapporteur



SINKENI N'dah Robert

Le modérateur



LOGBAMA- MOKOLET Thibaut

Le Président



BADOLO B. Séraphin